

3^{ème} plan national d'actions en faveur des milieux humides

Compte-rendu du Groupe thématique « Agriculture » du 26 octobre 2017

9^{ème} réunion

Étaient présents :

- Services de l'État :
 - **MTES/DEB** : Laure SOULIAC, Claire-Cécile GARNIER, Ghislaine FERRERE
 - **MAA** : Sophie GARDEL
 - **Agence de l'Eau Artois-Picardie** : Cécile GALLIAN
- Collectivités territoriales :
 - **Forum des marais atlantiques** : Gilbert MIOSSEC et Florence THINZILAL
 - **Communauté d'Agglomération de Saint-Omer** : Thibault GEORGES
 - **Syndicat mixte Baie de Somme** : Yann DUFOUR
 - **PNR Scarpe-Escout** : Aurore DUGLON
 - **PNR Camargue** : Régis VIANET
- Associations :
 - **SNGTV** : Anne BOURGEOIS
 - **Fédération nationale des associations syndicales de marais** : Jean-Marie GILARDEAU
 - **ADASEA 32** : Claire LEMOUZY
- Représentants des usagers :
 - **APCA** : Luc SERVANT, Nathalie GALIRI, Eugénie CAZAUX
 - **CA Loire-Atlantique** : Michel COUDRIAU
- Intervenants :
 - **MTES/CGEDD** : François GUERBER
 - **SCOPELA / Pâtur'Ajuste** : Philippe MESTELAN
 - **INRA** : Éric KERNEIS
 - **AFB** : Pierre CAESSTEKER

Président de la séance : Luc SERVANT

1 - Actualités générales

Contenu de la séquence :

- Validation du compte-rendu du GTh « Agriculture » du 9 juin 2017 ;
- Sollicitation de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne sur les leviers d'actions mobilisés afin de maintenir l'agriculture en milieux humides. L'AELB n'a pas souhaité répondre favorablement à cette proposition d'intervention en GTh Agriculture, et ce pour deux raisons :
 - *Pas d'objectif spécifique ni de stratégie dédiés au maintien de l'agriculture en milieux humides dans le 10^{ème} programme ;*
 - *Priorités non encore définies dans le cadre de l'élaboration du 11^e programme (2019-2024).*

L'APCA indique que bien que l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne n'ait pas souhaité venir présenter ses actions en matière d'agriculture en milieux humides en GTh, la synthèse des actions de l'ensemble des Agences de l'Eau sur cette thématique sera réalisée.

- Point d'avancement sur l'action 21 « *Améliorer la gestion sanitaire des troupeaux en milieux humides* » (SNGTV / Vét'el) :
 - Le référentiel sur les méthodes de diagnostic et de conseil sur la gestion durable du parasitisme en milieux humides est en cours de finalisation ;
 - Calendrier prévisionnel : finalisation de la rédaction fin novembre, transmission pour relecture au GTh Agriculture courant décembre, finalisation du document courant janvier ;
 - Une présentation du document finalisé pourra être réalisée lors du prochain GTh Agriculture qui aura lieu en début d'année 2018.
- Annonce du colloque « *Utilisation raisonnée des antiparasitaires à l'horizon 2020-2025* », organisé par la SNGTV, qui se tiendra à l'OIE (Paris, 17^{ème} arrondissement) le 14 novembre 2017.

2 – Retour sur la journée territoriale « *Projets agricoles en milieux humides* » en plaine maritime picarde du 19 septembre 2017 (action 19 du 3^e PNMH)

[Sur la plate-forme extranet](#) : support de présentation

Contenu de la séquence :

- Le 19 septembre dernier, en partenariat avec le Syndicat mixte baie de Somme, l'APCA et la Chambre d'agriculture de la Somme ont co-organisé une seconde journée territoriale « *Projet agricoles en milieux humides* ». Cette journée technique d'échanges multiacteurs s'est tenue à Rue dans la Somme, au sein de la plaine maritime picarde, et visait les acteurs des régions Hauts-de-France, Normandie et Ile-de-France. Elle faisait suite à la première

journée territoriale organisée à Noroy-le-Bourg (Haute-Saône) le 13 octobre 2016, et a permis de réunir 44 participants intéressés par la thématique de l'agriculture en milieux humides : 23 structures différentes recensées (réseau des Chambres, PNR, CEN, AEAP, DDTM 80, conseils départementaux, collectivités, conservatoire du littoral, Vét'el, agriculteurs, etc.). Cette journée, tout comme la précédente et les suivantes qui sont envisagées, s'inscrit dans le cadre de l'action 19 du 3^{ème} PNMH « *Valoriser les expériences positives en matière d'élevage extensif et de polyculture-élevage en milieux humides* ».

- Il s'agissait d'une journée structurée autour de 3 temps forts :
 - Le matin, une séquence plénière articulée autour de 7 interventions concises (10min chacune) :
 - Le cadre national d'actions ;
 - L'action de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie en faveur du maintien de l'agriculture en milieux humides ;
 - Le rôle du Syndicat mixte Baie de Somme dans le programme d'actions territorial qu'il copilote avec la Chambre d'agriculture de la Somme ;
 - L'étude sur la comparaison des résultats technico-économiques des élevages situés en plaine maritime picarde et hors plaine maritime picarde menée par la Chambre d'agriculture de la Somme ;
 - La maîtrise du parasitisme au sein des élevages bovins en milieux humides ;
 - La valorisation des produits issus des milieux humides (marque Baie de Somme Saveurs) ;
 - La présentation d'un GIEE du territoire.
 - Le midi, la remise des prix du CGAPF 2017 en milieux humides, organisé sur deux territoires du département de la Somme ;
 - L'après-midi, deux visites de terrain : terrains communaux réhabilités pour l'usage agricole à l'aide de financements Natura 2000 + témoignage d'un éleveur sur la reconversion de son exploitation (passage lait en viande + vente directe).

- Ce qu'il faut retenir de cette journée sur la forme :
 - Bonne participation à cette journée : 44 participants, publics multiacteurs avec 23 structures représentées. Quelques regrets toutefois : l'absence de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et des ministères, pas d'acteurs de la région Ile-de-France ;
 - Retours très positifs des participants sur cette journée : lieu de rencontre et d'échanges multiacteurs ;
 - Un format séquence plénière / visites de terrain qui peut être exporté sur d'autres territoires pour l'organisation de futures journées territoriales : présentations concises qui ont permis d'aborder les différentes thématiques et de rendre la séquence plénière dynamique.

- Valorisation de cette journée : publication très prochaine des actes de la journée, sites internet des Chambres d'agriculture, plateforme PNMH, etc.
- Ce qu'il faut retenir de cette journée sur le fond :
 - Détection de cinq nouveaux territoires impliqués dans des projets conciliant maintien de l'agriculture et préservation des milieux humides : tous situés en région Hauts-de-France, sur le bassin de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie ;
 - L'étude menée par la Chambre d'agriculture de la Somme sur les résultats technico-économiques des élevages situés au sein et en dehors de la plaine maritime picarde : intéressante, permet de comparer les différences de performances entre élevages et de chiffrer le « handicap » lié aux milieux humides ;
 - L'implication de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie via son programme en faveur du maintien de l'agriculture en MH : financements et soutien de l'AEAP qui constituent un véritable facteur de développement et de réussite des projets menés localement.
- Au-delà de cette deuxième journée, 3 nouvelles journées territoriales « *Projets agricoles en milieux humides* » sont envisagées d'ici la fin de l'année 2018 (co-organisation avec les CA départementales) :
 - En Loire-Atlantique, pour les régions Bretagne, Pays de la Loire, Centre Val de Loire ;
 - En Charente-Maritime, pour les régions Nouvelle Aquitaine et ex Midi-Pyrénées ;
 - Dans les Bouches-du-Rhône (Camargue), pour les régions Auvergne-Rhône-Alpes, PACA, Corse et ex Languedoc-Roussillon.
- L'objectif de ces journées délocalisées reste de :
 - Présenter les dynamiques en cours en matière de projets agricoles en milieux humides sur le territoire concerné ;
 - Faire intervenir et se rencontrer les acteurs locaux/territoriaux porteurs ou partenaires de ces projets (Chambres d'agriculture, Agences de l'Eau, PNR, collectivités, CEN, etc.) ;
 - Favoriser l'émergence et la concrétisation de nouveaux projets agricoles en milieux humides.

Échanges avec les membres du GTh Agriculture :

Les membres du groupe remarquent que ces journées territoriales constituent un format d'échanges intéressant.

Les actes de cette journée seront diffusés sur le site internet du réseau des Chambres et sur la plateforme du PNMH. Les membres du groupe sont invités à se saisir de ce contenu et à le diffuser dans leurs réseaux respectifs.

Afin d'alimenter les échanges et d'attirer davantage de partenaires géographiquement éloignés, les membres du groupe suggèrent que les porteurs de projet de ces territoires soient également sollicités comme intervenants afin de favoriser les partages d'expériences entre sites.

2 - Présentation des recommandations du rapport "*Préservation de l'élevage extensif gestionnaire des milieux humides*" et des suites envisagées

[Sur la plate-forme extranet](#) : support de présentation du site pilote « Baie de Somme »

Contenu de la présentation :

François GUERBER (MTES/CGEDD) - Présentation des recommandations de la mission :

Le rapport « *Préservation de l'élevage extensif gestionnaire des milieux humides* » a été transmis le 27 juillet dernier aux deux ministres, avec une demande de publication dans un délai d'un mois. Du fait de la période estivale notamment, sa publication s'est trouvée retardée. A ce jour, le rapport est validé par le cabinet du MTES et sera présenté au cabinet du MAA le 8 novembre prochain. Le mandat politique et les suites de cette mission seront déterminés par les services des deux ministères concernés, sur la base des recommandations proposées par les inspecteurs.

Constats et propositions du rapport :

- Biodiversité en régression et élevages en crise au sein des milieux humides ;
- Déjà beaucoup d'actions positives engagées sur ces territoires, avec des réussites et des échecs ;
- Idée principale mise en avant dans le rapport : « projet de territoire » ;
- Mobilisation des acteurs nécessaire à trois échelles :
 - Locale (projet de territoire) ;
 - Régionale (financements, maîtrise d'ouvrage, Agences de l'Eau, etc.) ;
 - Nationale (actions méthodologiques et actions d'animation).

Les inspecteurs de la mission insistent sur l'importance de l'animation, aussi bien à l'échelle locale lorsqu'il s'agit de définir un projet de territoire et de provoquer l'adhésion des acteurs, qu'à l'échelle nationale lorsqu'il s'agit de mobiliser les acteurs et de favoriser les partages d'expériences et de bonnes pratiques entre sites.

Les actions à mener pour permettre un développement durable des territoires d'élevage en milieux humides :

- Actions de développement, portées par une gouvernance multiacteurs (implication des collectivités) : projet alimentaire territorial, diversification des productions, circuits courts, tourisme, etc. ;

- Actions « qualité » : structuration de filières, marketing produits, développement du bio, systèmes pâturants, vente directe, etc. ;
- Actions collectives : lutte contre les espèces invasives, suivi vétérinaire, MAE, question foncière, etc.

La phase d'expérimentation de ces recommandations va permettre de vérifier que ce qui a l'air bien sur le papier fonctionne sur le terrain. Pour ce faire, trois sites pilote ont été retenus : la baie de Somme, les marais du Cotentin et du Bessin et le marais de Brouage. Cependant, au-delà des sites proposés, tous les territoires qui sont prêts sont invités à s'auto-déclarer ; la démarche, que l'on soit « site pilote » ou non, reste-la même.

L'expérimentation permettra d'innover sur la question de la gouvernance multiacteurs, des MAEC collectives centrées plutôt sur des objectifs de résultats que de moyens, et de l'accompagnement / animation du projet de territoire.

Ghislaine FERRERE (MTES/DEB) - Premier avis du MTES :

Le rapport est d'ores et déjà validé par le MTES, qui est très favorable à sa mise en œuvre rapide. Des premières pistes ont déjà été tracées et vont être proposées au MAA. Mais le cahier des charges de l'animation nationale reste à définir avec le MAA et les autres acteurs concernés.

Afin d'avoir un engagement fort autour des suites de cette mission, il est nécessaire que les deux ministères se mobilisent en commun. L'idée pourrait être de co-signer une note aux services du MAA et du MTES en faveur d'un soutien à la mise en œuvre de ce rapport, dont les recommandations sont essentielles au maintien de l'élevage et à la préservation des milieux humides. Cette note permettra également d'exposer le schéma retenu pour l'animation, et de positionner la structure en charge de l'animation nationale.

Le MTES souhaiterait que la phase d'expérimentation débute dès 2018. En effet, l'un des objectifs de la mission est que les premiers résultats des expérimentations puissent être exploités dans le cadre des échanges PAC post 2020.

Concernant l'animation le MTES souhaiterait reprendre l'idée d'une animation nationale, a priori portée par le FMA, comme préconisé par le rapport. Il reste toutefois à régler la question des moyens : la prise en charge de l'animation nationale pourra-t-elle être assurée par l'AFB comme préconisé ? Le financement d'un poste ou d'un demi-poste est essentiel pour le démarrage afin qu'il y ait un pilote ; sans animation nationale il ne se passera rien. Il sera également nécessaire de trouver des moyens pour l'animation territoriale (appels à projets CASDAR, Agences de l'Eau, ARB, etc. ?).

Le MTES retient 3 niveaux dans la phase d'expérimentation :

- Les 3 sites pilotes identifiés par la mission ;
- Les autres sites qui souhaiteront s'engager dans l'expérimentation des recommandations du rapport (ex. PNR Camargue) ;
- Les autres territoires qui doivent bénéficier du partage d'expériences et du transfert des bonnes pratiques.

Enfin, de ce rapport le MTES retient que la question n'est pas de créer de nouveaux outils, mais bien de les mettre en œuvre de façon efficace sur le terrain. L'objectif de la phase d'expérimentation sera donc de tester de nouvelles approches autour de ces outils, et de faire émerger d'autres projets similaires sur les territoires.

Sophie GARDEL (MAA/DGPE) - Premier avis du MAA :

Le MAA, après une première analyse du rapport, remarque que les outils existent et sont nombreux : les acteurs du territoire, dont les collectivités, ont déjà les moyens de travailler sur le terrain autour de cette thématique. Le MAA fait donc confiance à l'intelligence collective et au souci de l'intérêt général pour que les acteurs se saisissent de ces outils (MAE, GIEE, etc.), bien qu'il faille s'interroger sur les raisons pour lesquelles ces outils n'ont pas été captés (difficultés de paiement des MAE, etc.).

Le MAA remarque également que la lutte contre les espèces invasives est un vrai sujet du rapport et indique que ses services sont en train d'y réfléchir.

Enfin, le MAA s'interroge réellement sur ce que l'administration centrale peut faire de plus. Les appels à projets existent déjà, il faut que les acteurs s'en saisissent et fassent remonter des projets de l'échelon local.

Échanges avec les membres du GTh Agriculture :

Les membres du groupe reviennent sur la question des MAE et s'accordent à dire que le système actuel est à « bout de souffle » : difficultés de paiements des MAE, manque d'adaptabilité du dispositif, 3 années nécessaires pour instruire les dossiers de mesures qui s'étalent sur 5 ans seulement, manque de visibilité sur l'avenir d'une mesure au-delà des 5 ans (émergence de nouvelles contraintes ?), etc. Le groupe remarque cependant que la démarche envisagée sur les sites pilotes a pour objectif de tester de nouvelles mesures (MAE collectives, etc.) et qu'il faut se saisir de cette opportunité.

Le groupe reconnaît également qu'un grand nombre d'outils existent déjà sur le terrain et que le problème n'est pas là. Cependant, sans inventer de nouveaux dispositifs, il faut anticiper et préparer l'avenir dans le cadre de la phase d'expérimentation (MAE collectives, services environnementaux, etc.). Afin de se saisir des bons leviers d'actions, il faut se montrer proactif et profiter des fenêtres de tir offertes par l'actualité pour alimenter la phase d'expérimentation : états généraux de l'alimentation (valorisation des produits, PAT, etc.), négociations PAC post-2020, etc.

Les membres du GTh Agriculture s'interrogent ensuite sur la question des services environnementaux et font part de leur intérêt pour travailler sur cet outil encore peu opérationnel. L'APCA indique qu'elle envisage de mener un travail d'identification, non spécifique aux milieux humides, sur ce qui se fait localement en matière de services environnementaux, afin d'en tirer les invariants et de les exporter à une échelle plus macro.

L'inspecteur de la mission présente complète son intervention suite aux avis des ministères. Il revient sur la question des outils en indiquant qu'il y a une sorte de « burn out » des dispositifs sur le terrain, que les acteurs sont submergés par un trop grand nombre d'outils. En conséquence il propose d'aller au-delà du saupoudrage, en faisant moins mais mieux avec des outils plus efficaces. Concernant l'évaluation de la phase d'expérimentation, il rappelle également que le rapport propose de définir un certain nombre de paramètres à enregistrer (économiques, sociaux, etc.) avant de débiter ; le

suivi de ces indicateurs devra être confié à l'animation nationale. Enfin, il revient sur la question des services environnementaux et indique que ce point est abordé dans le rapport de la mission. A ce jour ce dispositif existe essentiellement en matière de protection des captages : les collectivités rémunèrent des agriculteurs afin de maintenir une eau de qualité ; il s'agit d'un cas très simple qui mobilise seulement deux groupes d'acteurs. Dans les milieux humides, nous devons faire face à une multiplicité d'acteurs où il est plus difficile de définir qui va payer et pour faire quoi.

Concernant l'implication de l'AFB dans l'animation nationale de la phase d'expérimentation, la structure fait remarquer qu'elle vient d'être créée et qu'elle regroupe désormais 1300 agents issus de plusieurs entités dont il faut harmoniser les pratiques. De leur côté, ils attendent avec impatience la sortie du rapport pour le soumettre aux services qui travaillent sur l'agriculture. Du fait des délais administratifs incontournables, l'AFB ne pourra s'impliquer avant fin 2018 dans l'animation nationale de la phase d'expérimentation.

Le PNR Camargue intervient pour demander à ce que la région méditerranéenne ne soit pas oubliée dans l'animation nationale de la phase d'expérimentation. Il indique également son souhait de s'inscrire dans la démarche « sites d'expérimentation », notamment en vue de bénéficier des transferts de résultats issus des autres sites et d'apporter une approche complémentaire.

Enfin le FMA, en tant que structure pressentie pour l'animation nationale, rappelle que l'animation, la mise en réseau, l'organisation de rencontres, etc. font partie des missions habituelles du forum. Dans le cadre de la phase d'expérimentation, il sera nécessaire de définir un cahier des charges qui précisera le rôle d'animateur. Par la suite, il faudra s'organiser avec l'ensemble des acteurs et ce à toutes les échelles (locale, régionale, nationale), afin de se mettre rapidement au travail en 2018. Enfin, le FMA rappelle qu'ils ont désormais besoin de la validation et de la mobilisation du MAA et de moyens pour assurer ce travail d'animation.

Jean-Marie GILARDEAU (FNASM) - Site pilote du marais de Brouage :

Jean-Marie Gilardeau remercie tout d'abord la mission pour le travail réalisé et ses recommandations concrètes proches du terrain. Il se félicite également du titre final retenu pour le rapport (« *Préservation de l'élevage extensif gestionnaire des milieux humides* »), qui reconnaît le rôle de gestionnaire de l'agriculture au sein de ces territoires. Il rappelle ensuite le contexte historique du marais de Brouage et fait le constat de la déprise agricole actuelle.

Afin de faire face à cela, il insiste sur l'importance d'une gestion intégrée pour sauvegarder et valoriser le marais : gestion équilibrée de l'eau, maintien de l'activité d'élevage, préservation de la biodiversité, développement d'un tourisme adapté, etc. Le marais de Brouage s'est donc engagé dans la constitution d'une association foncière pastorale pour tenter de fédérer les 1000 propriétaires du territoire et d'un GIEE (15 éleveurs motivés, mais difficulté d'élargir ce collectif à d'autres agriculteurs). Un contrat territorial de marais est également en projet pour courant 2018, ainsi que la mise en chantier d'un PNR.

Pour mener à bien toutes ces actions, Jean-Marie Gilardeau rappelle l'importance des moyens, et tout d'abord des moyens humains pour l'animation ; par exemple, les deux EPCI impliqués dans le projet ont mobilisé 3 personnes pour coordonner les actions menées.

Concernant les financements, il estime que la clé réside dans la reconnaissance du rôle de l'élevage extensif dans la gestion des milieux humides, et plus largement de ces territoires : en qualité de

gestionnaire, un agriculteur pourrait ainsi prétendre à une rémunération auprès des acteurs qui sont prêts à reconnaître et financer ce rôle.

Enfin, il rappelle l'importance de l'accompagnement des éleveurs et des partenariats multiacteurs. Il attend de l'animation nationale une mise en réseau et un transfert de solutions entre les territoires. Il évoque également la possibilité de créer des réseaux par catégories d'acteurs (réseau des élus zones humides, réseau d'animateurs, etc.) ou par thématiques.

Yann DUFOUR (SMBS) - Site pilote de la baie de Somme :

Du côté de la baie de Somme, Yann Dufour espère continuer les actions en cours avec l'Agence de l'Eau Artois-Picardie dans le cadre du 11^{ème} programme. En termes de mobilisation des agriculteurs sur le territoire, ils travaillent déjà avec une cinquantaine d'éleveurs dans le cadre du projet qu'ils copilotent avec la Chambre d'agriculture de la Somme, et 15 éleveurs sont impliqués dans un GIEE (200 éleveurs au sein de la plaine maritime picarde). Concernant les moyens humains liés au projet, il y a plus d'une personne à temps complet sur le projet dans les deux structures.

Quelles pistes pour la suite ?

- Poursuivre et améliorer les politiques publiques : maintien des éleveurs, test MAE collectives, réflexion services environnementaux, veille ICHN, etc. ;
- Gestion du foncier public : valorisation agricole des parcelles communales, test gouvernance hydraulique ;
- Développer la valeur ajoutée : marque « *Baie de Somme Saveurs* », circuits courts, agro-tourisme, bio ;
- Accompagner les éleveurs dans l'évolution de leur système d'exploitation et la valorisation agroécologique des prairies : comparaison performances technico-économiques, maîtrise du parasitisme, CGAPF, animation collective sur la valorisation du pâturage, mise en place de 4 fermes pilotes avec SCOPELA ;
- Améliorer les connaissances agroécologiques et la qualité écologique : observatoire des prairies, production de références.

Liens avec la mission ?

- Ce qu'il faut développer : projet territorial avec portage fort des élus, engagement des éleveurs, liens avec les autres sites ;
- Ce qu'il est difficile de mettre en œuvre mais qu'ils souhaitent essayer : MAE collectives, gouvernance des questions environnementales liées à l'hydraulique ;
- Ce qui n'est a priori pas retenu : loi sur l'eau et autres réglementations, approche collective du foncier et de l'accessibilité au marais, le devenir des communaux.

Quelle mise en œuvre ?

- 2018 : année de transition, préparation du nouveau programme, faisabilité des actions expérimentales, assise de la gouvernance ;

- 2019-2021 : mise en œuvre du projet dans le cadre du 11^{ème} programme de l'AEAP.

Échanges avec les membres du GTh Agriculture :

Suite à ces deux interventions, le groupe s'interroge sur l'animation en place au sein des deux sites pilotes présents. En baie de Somme, il s'agit de conforter les moyens déjà présents et de développer l'accompagnement auprès des éleveurs. Côté marais de Brouage, il est nécessaire de renforcer les moyens pour avoir a minima : une personne sur les aspects administratifs et un technicien de terrain pour faire de l'accompagnement et de la gestion (pas de sièges d'exploitation sur le marais).

En complément, l'ADASEA du Gers propose son retour d'expérience et estime qu'il est important d'avoir un animateur national à qui le local pourra faire remonter ses expériences. Dans le Gers par exemple, la reconversion en bio a entraîné le retournement des prairies humides : cette situation a été portée à la connaissance de la DRAAF, mais celle-ci est impuissante. De plus, cette dernière a déconseillé aux acteurs la mise en œuvre de GIEE pour la valorisation des prairies humides dans leur territoire, au motif qu'il s'agit de mesures trop spécifiques qui n'intéressent pas toute une exploitation de polyculture-élevage. Concernant les MAE, ils partagent le constat d'évoluer vers un dispositif avec obligations de résultats qui laisserait une certaine marge de manœuvre aux agriculteurs. Les obligations de résultats sont valorisantes pour les agriculteurs, alors que dans le système actuel à obligations de moyens 1/3 des exploitations ne « rentrent pas dans les clous ». Enfin, l'ADASEA trouverait intéressant que des réflexions soient menées sur de nouvelles MAE spécifiques aux prairies humides.

En réponse à ce retour terrain et à l'inadéquation constatée des outils existants avec le maintien des prairies humides, le MTES propose d'envisager une action au niveau de l'administration centrale des deux ministères pour pallier les dysfonctionnements (note commune à destination des services, etc.). Pour sa part, le MAA indique que les bons outils existent et qu'il est nécessaire que les acteurs se structurent afin de cibler les bons dispositifs à mettre en œuvre en fonction des territoires.

Les membres du GTh Agriculture réitèrent leur intérêt pour de futures MAE avec obligations de résultats, qui laisseraient une certaine marge de manœuvre aux agriculteurs tout en les impliquant. En effet, au sein des prairies humides notamment, les pratiques peuvent ne pas être identiques d'une année sur l'autre (météo, etc.).

Concernant le lancement de l'expérimentation, le MTES indique qu'il est nécessaire que le rapport soit publié afin de pouvoir avancer, et espère que ceci sera rapidement fait. L'objectif étant de mettre en place l'animation nationale dès 2018 et donc de travailler à la définition du son cahier des charges dès la publication du rapport. Ce cahier des charges, qui permettra également de déterminer « Qui fait quoi ? », pourra être soumis au groupe lors de la prochaine réunion du GTh Agriculture début 2018.

Enfin, le GTh Agriculture souhaiterait qu'une réflexion particulière soit menée sur les MAE collectives, pourquoi pas au sein du GTh Agriculture. Il serait également intéressant de définir des indicateurs de suivi et d'évaluation de ce type de MAE, afin de déterminer leur efficacité sur le terrain.

3 - Présentation du réseau Pâtur'Ajuste, de sa démarche et de ses actions - Rôle et implication dans la redéfinition des actions 18 et 20 du 3^{ème} PNMH

[Sur la plate-forme extranet](#) : support de présentation

Contenu de la présentation :

Démarche SCOPELA : valoriser les prairies, les parcours et leurs qualités environnementales dans les systèmes d'élevage.

Thèmes de travail : augmenter la part du pâturage, s'appuyer sur les qualités environnementales, diversifier et pérenniser les ressources fourragères, développer le sylvopastoralisme.

Méthodes : émergence et mise en œuvre du réseau Pâtur'Ajuste, actions innovantes d'expérimentation et de démonstration, formations initiales et professionnelles, création de supports pédagogiques.

Réseau Pâtur'Ajuste : un réseau technique d'éleveurs pour la valorisation des végétations naturelles par l'élevage.

Qu'est-ce qui nous rassemble ?

- Pâtur'Ajuste est centré sur les aspects de valorisation des végétations naturelles dans la production ;
- Pâtur'Ajuste rassemble des éleveurs quels que soient leurs productions et leurs contextes géographiques ;
- Pâtur'Ajuste s'inscrit dans une agriculture qui mobilise les projets des éleveurs et leurs savoir-faire.

Pour quelles finalités dans les fermes et les territoires ?

- Pour mettre en avant les pratiques innovantes ;
- Pour contribuer à l'autonomie de décision des éleveurs ;
- Pour faciliter une meilleure compréhension et synergie entre les enjeux des fermes et des territoires.

Avec quelle approche technique ?

- En privilégiant le pâturage dans les systèmes d'élevage ;
- En s'intéressant à l'utilisation des surfaces et à la végétation prélevée au cours de l'année par les animaux ;
- En élargissant l'assiette des surfaces mises en valeur.

Méthodes et outils :

- Définir ses objectifs et programmer les pratiques ;
- Fabriquer les ressources au cours des utilisations successives de la végétation ;
- Elargir le champ des qualités attendues de la végétation.

Le collectif au service de la progression technique de chacun : un autre rapport à la production de connaissance.

Rôle SCOPELA dans la redéfinition des actions 18 et 20 du 3^{ème} PNMH :

- Action 18 « *Améliorer la formation des agriculteurs sur l'agriculture et l'élevage en milieu humide* » : étude SCOPELA en vue de capitaliser les expériences du réseau Pâtur'Ajuste, afin d'améliorer la formation des agriculteurs sur l'agriculture et l'élevage en milieux humides (groupe de travail sur le sujet le 18/01/2018 + journée de restitution des travaux le 17/05/2017) ;
- Action 20 « *Monter une étude sur la valeur fourragère et l'appétence des prairies humides* » : passer de la valeur fourragère à la valeur d'usage des prairies humides, en lien avec les autres surfaces de l'exploitation, en produisant des ressources techniques pour les éleveurs afin de valoriser durablement les zones humides dans la production.

Échanges avec les membres du GTh Agriculture :

Suite à cette présentation, le groupe s'interroge sur la dynamique d'extension du réseau Pâtur'Ajuste et sur la demande des éleveurs. En réponse, SCOPELA indique qu'ils regroupent à ce jour environ 150 éleveurs, que le « bouche à oreille » fonctionne, et qu'à ce jour c'est leur force de travail qui limite le développement du réseau. En effet, les formations VIVEA assurées par le réseau permettent d'emporter l'adhésion de nouveaux agriculteurs : SCOPELA constate qu'il y a beaucoup d'éleveurs motivés à se lancer sur cette méthode, qui veulent faire évoluer leur vision des prairies naturelles dans leurs exploitations. Le réseau Pâtur'Ajuste organise deux réunions nationales par an, au printemps et à l'automne, limitées à 50 personnes.

Les membres du groupe souhaitent également savoir si SCOPELA travaille sur le co-pâturage mixte des bovins avec d'autres espèces. SCOPELA indique qu'ils travaillent ce sujet ; selon eux ce n'est pas la plante qui est responsable de l'appétence mais bien la conduite des troupeaux qui est déterminante. Il est important d'avoir des lots d'animaux avec des besoins différents au sein de son exploitation ; cela reste difficile de travailler avec des agriculteurs qui ont des troupeaux aux besoins homogènes. Faire évoluer l'âge de mise en reproduction de la génisse de 2 à 3 ans peut être une option intéressante pour différencier les besoins au sein du troupeau.

Vét'el marque son intérêt pour le travail réalisé dans le cadre de ce réseau et propose de croiser leurs données respectives, notamment en matière de pression parasitaire : ils essaient en effet de réfléchir avec les éleveurs sur leur conduite, afin de diminuer les problèmes parasitaires. SCOPELA indique qu'ils essaient d'intégrer les cycles biologiques des parasites dans leur conduite (empirisme), mais qu'il s'agit d'un sujet qu'ils ne connaissent pas assez bien et qu'ils souhaiteraient développer.

Les membres du groupe s'interrogent sur le coût que représente le passage à cette démarche pour les éleveurs. SCOPELA indique que le seul coût de cette démarche est lié à l'ingénierie, et que celui-ci n'est pas porté par les éleveurs du fait du travail en collectif. Ils trouvent toujours des financements, notamment auprès des organismes de formation. En termes de temps de formation, les éleveurs passent 10 jours en dehors de leur exploitation pour travailler cette méthode. Il s'agit d'appropriation et de progression technique tout au long de la démarche afin de rendre les éleveurs autonomes. Concernant l'évolution du temps de travail, la multiplication des lots peut participer à son augmentation ; SCOPELA essaie de trouver le bon ajustement entre efficacité et temps de travail supplémentaire pour l'éleveur.

Enfin, concernant le rôle de SCOPELA dans la redéfinition de l'action 18, l'AFB complète le propos en indiquant que l'objectif de cette action est d'avoir une entrée technique et une entrée « retours d'expériences » : Comment les enseignants ont-ils appréhendé le sujet et l'ont transmis à leurs élèves (réussites et échecs dans leur pédagogie) ? Ces deux entrées permettront de former des enseignants et des formateurs, dans l'objectif d'apporter de la matière aux jeunes agriculteurs de demain.

4 - Point sur la redéfinition de l'action 20 « *Monter une étude sur la valeur fourragère et l'appétence des prairies humides* »

[Sur la plate-forme extranet](#) : support de présentation

Contenu de la présentation :

Hypothèses à l'origine de l'étude :

- Les prairies humides sont reconnues pour leur valeur environnementale. Elles ont également une valeur d'usage qui peut être un argument pour défendre leur intérêt agricole.
- La valeur nutritive de l'herbe fournie aux animaux (au pâturage ou en foin) n'est pas suffisante pour traduire l'intérêt pour l'éleveur de la parcelle de prairie concernée. La notion de valeur d'usage de la prairie semble donc un concept plus approprié et opérationnel pour :
 - Caractériser ces prairies ;
 - En piloter la gestion.

Démarche envisagée :

Mobilisation de cadres scientifiques pour une application opérationnelle ; démarche de recherche participative :

- Recueillir les informations auprès des éleveurs, les formaliser de manière scientifique, les mobiliser et les mettre en forme dans un document opérationnel ;
- Compléments analytiques si besoin ;
- Mobilisation des réseaux : Pâtur'Ajuste, Sarah Chadeaux, CIVAM, etc.

Valorisations envisagées :

- Analyse bibliographique sur valeur d'usage et milieux humides ;
- Référentiel opérationnel sur la valeur d'usage des prairies naturelles humides de France métropolitaine, utilisable par les acteurs de terrain.
- Valorisation scientifique sur la généricité ou non, la méthode, les références acquises.

Implication SCOPELA :

Conception du dispositif, encadrement opérationnel et travail avec le CDD (méthode, contacts dans le réseau Pâtur'Ajuste) et conception du référentiel.

Implication INRA :

Conception du dispositif, encadrement scientifique du CDD (contacts avec autres réseaux), alimentation du référentiel.

Échanges avec les membres du GTh Agriculture :

L'INRA complète sa présentation en indiquant que 3 réunions sur la redéfinition de l'étude ont déjà eu lieu depuis le mois de juin. Il faut désormais finaliser le projet avec fin novembre comme date limite, pour un démarrage de l'action en tant que telle mi 2018.

Les membres du GTh Agriculture marquent leur intérêt pour ce travail d'acquisition de références qui permettra d'améliorer la conduite des troupeaux au sein des prairies permanentes en milieux humides.

5 - Séquence CESP et valorisation des travaux

[Sur la plate-forme extranet](#) : support de présentation

Contenu de la présentation :

Dispositif CESP, une fenêtre pour être ambitieux :

- Des atouts à exploiter :
 - Une volonté du MTES et de l'AFB de traiter du sujet « zones humides » ;
 - Des acteurs et têtes de réseaux au sein du GNMH ;
 - Une AFB légitime sur les thèmes biodiversité et eau ;
 - Des conventions existantes ou en projet ;
 - Des programmes en cours (R&D, etc.).
- Une stratégie pour :
 - Valoriser l'existant ;

- Consolider les acteurs et les réseaux impliqués ;
 - Coordonner leurs actions de communication en faveur des zones humides ;
 - Toucher efficacement les cibles prioritaires.
- Cibles prioritaires :
 - Décideurs publics ;
 - Urbanistes et architectes ;
 - Acteurs agricoles.
- Une stratégie en deux volets :
 - Actions de structuration des acteurs par cibles : identification et mise en relation des acteurs pivots, référents « communication ZH », acteurs relais (centres de ressources et de formation) ;
 - Actions d'accompagnement du changement en faveur des zones humides : faire passer l'appropriation de l'intégration des zones humides par les acteurs via le cheminement « Je suis au courant » → « Je comprends » → « J'accepte » → « Je sais faire » → « Je maîtrise, contribue et promeus ».

SCHEMA « cibler les acteurs agricoles »



Échanges avec les membres du GTh Agriculture :

En complément de sa présentation, l'AFB fait un appel à contributions pour compléter le réseau des acteurs agricoles. Le GTh CESP souhaiterait en effet avoir une vision globale des acteurs à mobiliser pour le GNMH du 18 décembre, afin de créer des liens et des synergies par la suite. L'AFB rappelle également que l'ambition du dispositif CESP n'est pas de toucher tout le monde, mais bien de cibler les structures d'accompagnement, les agriculteurs et les jeunes agriculteurs (3 cibles maximum par thématique).

Les membres du groupe font remarquer qu'il faudrait ajouter au schéma les organismes agricoles qui sont quotidiennement en contact avec les agriculteurs. La structure VIVEA est également à ajouter pour l'aspect formation.

Concernant l'action 18 « *Améliorer la formation des agriculteurs sur l'agriculture et l'élevage en milieu humide* », l'AFB indique que son objectif sera de sensibiliser et de transférer les savoirs aux futurs jeunes agriculteurs. La fiche action 18, dont le projet sera proposé aux membres du GTh courant novembre, comportera des indicateurs de résultats sur les formations initiales et continues réalisées. Le GTh Agriculture est invité à exprimer un avis sur la proposition de fiche action 18 qui leur sera transmise (objectifs, démarche, indicateurs de résultats) d'ici le GNMH.

6 - Echanges autour du bilan du 3^{ème} PNMH et des perspectives envisagées pour le 4^{ème} PNMH

Contenu de la présentation :

La prochaine réunion du GNMH aura lieu le 18 décembre prochain (journée entière). A cette occasion, l'intégration du GNMH au Comité national de la biodiversité (CNB) sera abordée ; il est prévu que le GNMH soit intégré dans une sous-commission du CNB.

Concernant la fin du 3^{ème} PNMH, le MTES se pose la question de réaliser un bilan ou une évaluation du plan. Dans le cadre du 2^{ème} PNMH, une évaluation poussée avait été réalisée, dont certains constats restent d'actualité. En conséquence, est-il plus intéressant de faire une nouvelle évaluation de ce 3^{ème} PNMH ou de réaliser une évaluation plus globale des politiques en matière de zones humides ?

Enfin, pour ce qui est des suites du plan, le MTES envisage un 4^{ème} plan davantage ciblé sur des objectifs précis et prioritaires, afin qu'il soit partagé par davantage d'acteurs et bénéficie d'un portage plus officiel. A ce jour rien n'est encore décidé et ce sujet fera l'objet de nouvelles discussions.

Échanges avec les membres du GTh Agriculture :

Les membres du GTh remarquent qu'il peut être intéressant de replacer le bilan du PNMH dans la politique globale des zones humides, sans omettre toutefois de réaliser un bilan complet de ce 3^e plan, et surtout en veillant à ne pas diluer le plan au milieu de toutes les autres politiques existantes.

Concernant les suites, le GTh Agriculture partage l'idée d'identifier des thématiques prioritaires sur lesquelles avancer dans le 4^{ème} plan, plutôt que de lister de trop nombreuses actions, notamment au regard des moyens disponibles. Ils souhaitent également que le PNMH continue à être identifié comme une politique nationale forte, qui permet de rendre visible le sujet « milieux humides » et d'assurer une continuité avec les acteurs associés.

Enfin, les membres du GTh souhaitent que le 4^{ème} plan reste opérationnel, sans s'orienter vers un trop grand nombre d'actions comme dans le 3^{ème} PNMH (52 actions), un équilibre doit être trouvé entre un 2^{ème} plan trop restreint et un 3^{ème} plan trop large.

7 - Feuille de route des prochains GTh Agriculture

La dixième réunion du GTh Agriculture aura lieu le mardi 6 février 2018 prochain de 10h00 à 16h30 (Tour Séquoia, site de La Défense). Lors de cette réunion, selon les premières pistes identifiées, il s'agira d'aborder par exemple :

- Poursuite des échanges sur les suites du rapport « *Préservation de l'élevage extensif gestionnaire des milieux humides* » (travail possible sur un projet de cahier des charges pour l'animation nationale) ;
- Synthèse des leviers d'actions mobilisés par les Agences de l'Eau afin de maintenir l'agriculture en milieux humides (sous réserve) ;
- Comparaison des résultats technico-économiques des élevages situés au sein de la plaine maritime picarde et hors plaine maritime picarde ;
- Présentation du « *Référentiel sur les méthodes de diagnostic et de conseil en matière de gestion durable du parasitisme en milieux humides* » et du plan de formation associé ;
- Présentation du guide "Zones humides : rôle et place dans la gestion agricole" de la Chambre d'agriculture de Bretagne ;
- Présentation sur les services environnementaux ;
- Point sur la révision ICHN ;
- Etc.